Collectif pour une régie publique des transports en commun de l'agglomération nancéienne et pour leur utilisation gratuite

Texte fondateur

Les transports en commun sont un élément essentiel de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération nancéienne. Depuis des décennies, la gestion des bus et du tramway a été déléguée à la CGFTE, devenue Connex après son rachat par le groupe VEOLIA. Le contrat en cours arrive à échéance en 2009.

L'objectif de VEOLIA n'est ni la qualité du service, ni le respect de l'environnement, ni l'accès de tous aux transports, mais la recherche du profit maximum. C'est pourquoi nous militons contre le renouvellement de cette délégation et pour une régie publique des transports en commun de l'agglomération. Nous nous prononçons également pour un accès gratuit à ceux-ci.

C'est socialement nécessaire

La régie publique permet à la collectivité de conserver la maîtrise réelle du service, en s'assurant que l'argent public est bien affecté à l'amélioration de celui-ci et non à la rémunération d'actionnaires privés. Elle peut permettre également une gestion plus démocratique, intégrant les personnels et les usagers, tout en garantissant des conditions de travail améliorées et un cadre statutaire aux employés. L'accès gratuit est une mesure de justice sociale : il permet aux usagers, quels que soient leurs revenus, de se déplacer selon leurs besoins. Le retour en régie publique devra également être l'occasion d'étudier les améliorations du service aux usagers (horaires, maillage des dessertes, accès des handicapés,...)

C'est écologiquement indispensable

L'accès gratuit encouragera l'utilisation des transports en commun, au détriment de la voiture individuelle polluante. La diminution attendue des embouteillages aura un effet bénéfique sur le bruit, la qualité de l'air et la santé, en particulier pour les générations futures. Cette mesure participera également à la lutte contre les gaz à effet de serre et le bouleversement climatique. La réduction du trafic routier contribuera à freiner l'urbanisation désordonnée.

C'est financièrement possible...

Actuellement, les contribuables du Grand Nancy paient déjà 70 % du fonctionnement du réseau de transports urbains et la totalité des investissements. Les produits de la billetterie ne représentent que 30 % du fonctionnement, soit 14 millions d'euros par an, c'est-à-dire 5 % du budget total de fonctionnement de la CUGN. Leur suppression impliquera néanmoins de trouver des financements. Or, la régie publique doit entraîner une baisse des coûts, en permettant à la fois de mettre fin aux gaspillages inhérents à la délégation à une entreprise privée et aux prélèvements liés à la rémunération des actionnaires. De plus, l'accès gratuit permettra d'économiser le coût de la billetterie (impression et vente de titres de transports, contrôles, compostage, gestion des amendes...).

... à condition de faire d'autres choix politiques

La véritable question est de savoir si l'on veut un service public de transports en commun de qualité, accessible à tous, efficace, rapide et non polluant. Auquel cas l'augmentation – relativement faible – du coût pour la collectivité résultant de l'accès gratuit et de la nécessaire amélioration du service, sera justifiée par la réalisation de ces objectifs et financée par un changement de politique.

D'ici à 2009, le collectif pour une régie publique des transports en commun de l'agglomération nancéienne et pour leur utilisation gratuite fera campagne pour atteindre ces objectifs. Il est ouvert à tous ceux (individus, associations, partis politiques, syndicats) qui se reconnaissent dans cette démarche.